



Contrat obsèques, ai-je des droits si mon nom n'est pas mentionné

Par **henriette13**, le **07/10/2010** à **17:48**

Bonjour,

Vivant maritalement depuis 20 ans avec mon compagnon, sans enfant, Monsieur est actuellement dans le coma. Monsieur a fait un contrat obsèques au nom de sa soeur et mon nom n'apparaît pas, et aucun testament n'a été rédigé.

Ai-je un recours ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Merci d'avance

Cordialement

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **17:54**

Un contrat obsèque c'est pour payer les obsèques. Que vient faire le nom d'un bénéficiaire ?

De toute façon, vous n'êtes que la concubine, c'est-à-dire rien pour cette personne, aucun lien avec lui. C'est un choix qu'on fait quand on refuse de se marier, on n'a pas les droits d'un conjoint.

Vous n'avez donc aucun droit sur rien.